

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PR 38

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SUD TRANSMISSION  
467 Chemin du Littoral  
13016 Marseille  
France  
Tel: +33 (0) 4 96 16 91 40  
Fax: +33 (0) 4 96 16 91 49

Adresse e-mail : contact@sud-transmission.fr

Contact national : Société SUD TRANSMISSION  
Monsieur Phillippe Loubon  
467 Chemin du Littoral  
13016 Marseille  
France  
Tel: +33 (0) 4 96 16 91 40  
Fax: +33 (0) 4 96 16 91 49

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0) 4 96 16 91 40 (Lu-Jeu 08:00-17.00, Ve 08:00-12:00)

---

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

## PR 38

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : huile synthétique hydrocarbonée  
savon spéciale de calcium

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
benzénamine, N- phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2,5-bis(tert- dodécylthio)-1,3,4- thiadiazole	59656-20-1 261-844-5	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer à fond les chaussures avant de la réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.

: Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
Oxydes de carbone  
Oxydes de métaux  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.  
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas ingérer.  
Ne pas remballer.  
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.  
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## PR 38

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

### 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### DNEL

2,5-bis(tert-dodécylthio)-  
1,3,4-thiadiazole

: Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques  
Valeur: 1087 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 6,25 mg/kg

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques  
Valeur: 3125 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

##### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.  
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: pâte
Couleur	: beige
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Substances combustibles
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,85 g/cm <sup>3</sup> , 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

### 9.2 Autres informations

Point de sublimation : Donnée non disponible  
Masse volumique apparente : Donnée non disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Produit**

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

- Toxicité par aspiration : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

### **Composants:**

#### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406

#### **2,5-bis(tert-dodécyldithio)-1,3,4-thiadiazole :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Buehler, cochon d'Inde, Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

- Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible
- Toxicité pour les algues : Donnée non disponible
- Toxicité pour les bactéries :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

## PR 38

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

Donnée non disponible

### Composants:

#### **benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :**

Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 51 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OECD 202 T1

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2,5-bis(tert-dodécylidithio)-1,3,4-thiadiazole :**

Toxicité pour les poissons : CL50: > 1.000 mg/l, 96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 41 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50: > 100 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 201

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

### Composants:

#### **2,5-bis(tert-dodécylidithio)-1,3,4-thiadiazole :**

Biodégradabilité : Biodégradation primaire, Résultat: Difficilement biodégradable., OCDE Ligne directrice 301 C

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

**Composants:**

**benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :**

Bioaccumulation : En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

**2,5-bis(tert-dodécylidithio)-1,3,4-thiadiazole :**

Bioaccumulation : Poisson, Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:**

**2,5-bis(tert-dodécylidithio)-1,3,4-thiadiazole :**

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Pas d'information écologique disponible.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

---

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

**IBC**

Not available

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents : 96/82/EC Mise à jour: non applicable

## PR 38

---

Version 1.1

Date de révision 14.02.2017

majeurs (Réglementation  
relative aux Installations  
Classées)

- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) :
- : 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
  - : 15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.
  - : 15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société Société SUD TRANSMISSION. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société Société SUD TRANSMISSION. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société permatec met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société Société SUD TRANSMISSION n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.